



Prêt de matériel aux Chevriards

Madame, Monsieur,

Vous nous faites une demande de matériel et nous nous efforçons de vous donner satisfaction.

Les demandes sont à déposer à l'accueil de la mairie au minimum 2 semaines avant la date du besoin. Nous vous rappelons qu'aucun prêt ne peut être accordé pendant la période du 1er au 30 juin de chaque année.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune demande de matériel ne sera prise en compte si toutes les pièces justificatives demandées ne sont pas fournies (document de demande dûment complété, une copie de la pièce d'identité du demandeur, un justificatif de domicile de moins de trois mois et un chèque de caution de 300 euros à l'ordre du Trésor public).

Nous vous remercions de bien vouloir rendre le matériel en parfait état de propreté et de fonctionnement afin qu'il puisse être réutilisable sans délai.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans le déroulement de votre manifestation.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Maire
Jonathan WOFSY

DEMANDEUR	
NOM :	TYPE DE MANIFESTATION :
PRENOM :	DATE DE MANIFESTATION :
ADRESSE :	
TELEPHONE :	MAIL :

MATERIEL SOUHAITE	QUANTITE	PIECES OBLIGATOIRES	FOURNIES
Table de 2 mètres (6 pers.)		Chèque de caution de 300 euros à l'ordre du Trésor public	
Table de 3 mètres (10 pers.)		Copie de la pièce d'identité	
Chaise		Justificatif de domicile de moins de trois mois	

RETRAIT DU MATERIEL le vendredi de 13H30 à 15H30		RETOUR DU MATERIEL le lundi de 9H00 à 11H00	
Le :		Le :	
État du matériel :		État du matériel :	
Nom et signature de l'emprunteur	Nom et signature de l'agent du service technique communal	Nom et signature de l'emprunteur	Nom et signature de l'agent du service technique communal

Réservé à l'administration : Décision du régisseur			
Accord	Refus	Motif	Signature